

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-125 créant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2013-071 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2020-28 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2024-570 nommant Monsieur Christophe COMBADIÈRE directeur de l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2025-210 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2026-83 renouvelant l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu la décision n° 2026-193 nommant Madame Sophie LANONE directrice par intérim de l'unité mixte de recherche U 955 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 01 juillet 2026 ;

DECIDENT :

Article 1 : Madame Sophie LANONE est nommée directrice de l'unité mixte de recherche U 955 intitulée « Institut Mondor de Recherche Biomédicale » jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL